



Pêche et aquaculture soutenues par la Région

mardi 20 février 2018, par [lpe](#)

En un an, entre fin 2016 et fin 2017, près de 200 projets d'entreprises de la pêche et de l'aquaculture ont été soutenus par la Région, pour un montant total de 4,35 millions d'euros. Première Région à avoir engagé des aides au bénéfice des entreprises de cette filière, la Nouvelle-Aquitaine est aussi la plus avancée dans la programmation des projets de financements européens.

Pour la période 2014-2020, la Nouvelle-Aquitaine gère une enveloppe de 29 387 979 € de crédits européens, couvrant les trois anciennes régions et permettant l'accès aux mêmes dispositifs en faveur du développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

La mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche s'appuie sur le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Jusqu'ici, ce programme européen, dont une partie de la gestion a été confiée aux conseils régionaux, suscite l'intérêt des professionnels sur 3 principales mesures : les investissements productifs en aquaculture, les investissements dans les ports de pêche et l'installation de jeunes pêcheurs.

Au 31 décembre 2017, 137 projets ont été programmés en Nouvelle-Aquitaine. 4,3 millions d'euros de crédits européens via le FEAMP ont été engagés et 1,5 millions d'euros de subventions régionales votés en contrepartie.

Etant donné le nombre important de projets en attente, la Région fait le choix d'en financer 60 supplémentaires sur son propre budget, hors crédits européens, pour un montant de 2,85 millions d'euros. Pour la suite du programme, une nouvelle répartition financière de l'enveloppe a été élaborée, en concertation avec les professionnels de la pêche et de l'aquaculture en Nouvelle-Aquitaine. Ces nouveaux équilibres doivent permettre de mieux répondre aux besoins exprimés des entreprises et une meilleure adéquation des dispositifs avec la stratégie régionale.